

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*17123154\***Tribunal de Commerce du Hainaut  
- Division Charleroi -ENTRÉ  
LE 16 AOUT 2017

Le Greffier

N° d'entreprise : 0477.841.596

Dénomination

(en entier) : **COMET TRAITEMENTS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RIVAGE DE BOUBIER 25, 6200 CHATELET****Objet de l'acte : RENOUELEMENT MANDATS ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE**

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 06 juin 2017 :

L'Assemblée Générale décide de renouveler le Conseil d'Administration et par conséquent, de mettre fin aux mandats des Administrateurs en place.

En remplacement, l'Assemblée nomme à compter de ce jour, pour une durée de 6 ans :

- Monsieur Philippe Grosjean, administrateur
- Monsieur Guillaume Grosjean, administrateur
- Monsieur Maxime Grosjean, administrateur
- Madame Aurore Grosjean, administrateur
- Monsieur Claude Bodson, administrateur
- Monsieur Jacques Duron, administrateur indépendant
- Monsieur Bernard Beyne, administrateur indépendant
- La S.A. SFPI (N°BCE-0253.445.063), administrateur. Représentant permanent: Monsieur François Fontaine
- La S.A. SPARAXIS (N°BCE - 0452.116.307). Représentant permanent : Madame Sabine Colson
- La SA Compagnie Belge de Participations Industrielles et Immobilières (N°BCE - 0869.734.860), administrateur. Son représentant permanent sera Monsieur Philippe Grosjean.

Le Conseil d'administration nouvellement constitué se réunit à l'instant en vue de procéder à la nomination du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué.

A l'unanimité, le Conseil d'administration nomme :

Président : Monsieur Philippe Grosjean, qui accepte

Administrateur délégué : Monsieur Claude Bodson, qui accepte.

Renouvellement du mandat du Commissaire.

A l'unanimité des actionnaires présents, l'assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire de la société BMS & C°, pour une durée de trois ans allant jusqu'à l'assemblée générale de 2020. Son représentant permanent sera Madame Annik Bossaert.

Claude BODSON

Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).